

DELIBERATION

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2016

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 18/11/2016

Le 24 novembre 2016, le Bureau communautaire, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excuses : Christian BAISE, Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN (Pouvoir Marc PECHOUX), Raymond MOUSSY, Martial THEVENET.

Assistaient : Daniel VIGNARD (Savigneux).

Secrétaire de séance : Frédéric VALLOS.

OBJET : ENVIRONNEMENT - Plan de gestion des bords de Saône et du parc de Cibeins

M. Etienne SERRAT, Vice-Président chargé de l'Environnement, rappelle que la Communauté de communes Dombes Saône Vallée possède une convention de superposition de gestion signée avec Voie Navigable de France, et assure donc la gestion et l'entretien des 17 km de chemin de halage. La CCDSV est également propriétaire du parc de Cibeins sur la commune d'Ars et Misérieux et doit en assurer l'entretien et la gestion.

Aujourd'hui, l'entretien, la valorisation du patrimoine naturel, ainsi que la protection de l'environnement sur ces deux sites, doivent être améliorés et encadrés à travers la mise en place d'un plan de gestion de ces espaces.

L'objectif du plan de gestion est de rendre les 2 sites (bords de Saône et parc de Cibeins) compatibles avec les usages présents ou envisagés en intégrant les spécificités du site et de son environnement, les caractéristiques du projet de réaménagement ainsi que les différentes options de remédiation potentielles.

Différentes options de gestion existent. C'est pourquoi, l'intervention d'un bureau d'études est souhaitable afin de :

- définir des modes d'aménagement et d'entretien plus écologiques en diversifiant les espaces selon leurs vocations,
- d'enclencher la mutation des savoir-faire dans les services techniques et les entreprises sous-traitantes,
- de répondre au besoin de nature de la population tout en prenant en compte la préservation de l'environnement,
- de participer à la restauration de la biodiversité locale

Le mode de gestion retenu, devra se traduire par des actions concrètes (Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, gestion respectueuse de la nature, avantage donné aux espèces végétales régionales, réservation d'espaces de refuge pour la faune, lutte contre les plantes invasives)

Ce travail sera mené en lien avec les partenaires : VNF, associations environnementales, Conseil départemental, Conservatoire des espaces naturels, Agence de l'eau ...

Le coût de la mission est estimé à 20 000 € HT, inscrit au budget 2016.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil départemental via l'action 1.2 du Plan Nature : «Gérer les espaces naturels sensibles et favoriser la biodiversité en travaillant de façon concertée avec les acteurs de l'environnement et les acteurs socio-économiques», ainsi qu'auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, dans le cadre de l'initiative en faveur de la biodiversité.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Elaboration d'un plan de gestion	20 000€	Conseil départemental	8 000€	40%
		Agence de l'eau	8 000€	40%
		CCDSV	4 000€	20%
Total	20 000€	Total	20 000€	100%

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve** le projet d'élaboration et de mise en place d'un plan de gestion des bords de Saône et du parc de Cibeins ;
- ✓ **Adopte** son plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- ✓ **Sollicite** une subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain, et de l'Agence de l'eau pour la réalisation de cette opération.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20161124-2016B27-EN
Affichage le :

3 0 NOV. 2016

3 0 NOV. 2016

A Trévoux, le 24 novembre 2016

Le Président,
Bernard GRISON

